

M 482 – 14.05

Motion du Conseil municipal de Vernier du 24 juin 2014

relative à l'objet suivant

DES CONTAINERS POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES COMME POUR LES DÉCHETS VERT

Le Conseil municipal, par 14 OUI, 4 NON et 9 abstentions,

invite le Conseil administratif à

- 1 imposer que les ordures ménagères, au même titre que les déchets organiques, soient entreposées dans des containers appropriés pour être levés par les services de voirie ;
- 2 transmettre une information adéquate à l'ensemble des habitants sur la mesure mise en place, sur les containers appropriés et sur les sanctions encourues.